



COMMUNE DE SURBOURG

Liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 06/11/2025

Numéro	Objet	Décision
47-2025	Désignation d'un secrétaire de séance	Approuvée
48-2025	Approbation du compte-rendu de la séance du 25/09/2025	Approuvée
49-2025	Obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture et instauration du permis de démolir sur l'intégralité du territoire communal	Approuvée
50-2025	Noël : cadeaux aux bénévoles	Approuvée
51-2025	Mise en place d'un fil périmétrique au terrain de football d'entraînement - participation financière de l'USS	Approuvée
52-2025	Création d'un terrain de padel	Approuvée
53-2025	ONF - Programme de travaux patrimoniaux et d'exploitation 2026	Approuvée
54-2025	Cession de la voirie du lotissement « les Vergers 2 » : modification de la délibération n°060-2022	Approuvée
55-2025	Approbation du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement	Approuvée
56-2025	Approbation du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable	Approuvée
57-2025	Clôture de la régie de recettes de la médiathèque	Approuvée

Le Maire,

Olivier ROUX



COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 12

Séance du 6 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.

Mmes BASTIAN Cathie, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme LANG Anaïs donne procuration à Mme MULLER Anne
Mme BAUMULLER Anne donne procuration à OESTERLE Nadia
M. GERBER Rémi donne procuration à WAGNER Bruno
M. TROLL Olivier
M. SCHEIBEL Gérard
ROTH Valérie (présente à partir de la délibération n°49-2025)

Absent non excusé :

M. SIRVENT Claude

Secrétaire de séance : BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 12 +3 procurations

Délibération n° 47-2025

Objet : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Mme BASTIAN Cathie pour remplir cette fonction.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 07/11/2025

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 12

Séance du 6 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes BASTIAN Cathie, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme LANG Anaïs donne procuration à Mme MULLER Anne
Mme BAUMULLER Anne donne procuration à OESTERLE Nadia
M. GERBER Rémi donne procuration à WAGNER Bruno
M. TROLL Olivier
M. SCHEIBEL Gérard
ROTH Valérie (présente à partir de la délibération n°49-2025)

Absent non excusé :

M. SIRVENT Claude

Secrétaire de séance : BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 12 +3 procurations

Délibération n° 48-2025

Objet : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 07/11/2025

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 13

Séance du 6 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes BASTIAN Cathie, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme LANG Anaïs donne procuration à Mme MULLER Anne
Mme BAUMULLER Anne donne procuration à OESTERLE Nadia
M. GERBER Rémi donne procuration à WAGNER Bruno
M. TROLL Olivier
M. SCHEIBEL Gérard

Absent non excusé :

M. SIRVENT Claude

Secrétaire de séance : BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 13 +3 procurations

Délibération n° 49-2025

Objet : **OBLIGATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE A L'EDIFICATION D'UNE CLOTURE ET INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR SUR L'INTEGRALITE DU TERRITOIRE COMMUNAL**

Le Code de l'Urbanisme (article R.421-2 et L.421-3) prévoit, par principe, la dispense d'autorisation d'urbanisme pour des travaux de clôture, de ravalement de façade ou de démolition, ce qui signifie qu'en principe, la réalisation des travaux cités n'a pas besoin de déclaration préalable, permis de démolir ou tout autre autorisation d'urbanisme.

Il existe toutefois deux exceptions à cette dispense :

- Une autorisation d'urbanisme est nécessaire si les travaux de clôture, ravalement ou démolition se situent dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques ou dans un site classé ou en instance de classement. Une partie du territoire de Surbourg est concernée par ces cas.
- Une autorisation d'urbanisme est nécessaire si le conseil municipal a adopté une délibération soumettant ces travaux à autorisation.

En effet, le Code de l'urbanisme précise que le conseil municipal peut, par délibération, soumettre les travaux de démolition (article L.421-3), de clôture (article R.421-12) et de ravalement (article R.421-17-1) au dépôt d'une autorisation d'urbanisme.

Au regard des enjeux d'urbanisme et afin d'assurer le respect des règles applicables, notamment du PLU de Surbourg, il est proposé au conseil municipal de soumettre, par délibération, à l'ensemble du territoire communal :

- l'édification des clôtures en limite séparative et le long de la voirie au dépôt d'une déclaration préalable ;
- les travaux de démolition au permis de démolir

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.421-3, R421-2, R421-12 et R421-17-1 ;
Vu le présent rapport ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DECIDE

- de soumettre à déclaration préalable les travaux d'édification d'une clôture sur l'intégralité du territoire communal, en limite séparative et le long de la voirie,
- de soumettre à permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction sur l'intégralité du territoire communal.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 07/11/2025

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 13

Séance du 6 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes BASTIAN Cathie, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme LANG Anaïs donne procuration à Mme MULLER Anne
Mme BAUMULLER Anne donne procuration à OESTERLE Nadia
M. GERBER Rémi donne procuration à WAGNER Bruno
M. TROLL Olivier
M. SCHEIBEL Gérard

Absent non excusé :

M. SIRVENT Claude

Secrétaire de séance : BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 13 +3 procurations

Délibération n° 50-2025

Objet : NOEL : CADEAUX AUX BENEVOLES

Depuis quelques années le Conseil Municipal récompense les bénévoles réguliers qui ont donné de leur temps pour la commune.

L'année 2025 a encore connu une implication exceptionnelle de la part de bénévoles et des centaines d'heures ont été réalisées. Pour certaines de manière ponctuelle mais pour d'autres de manière très régulière.

Il s'agit notamment de :

- la fabrication des décorations de Noël pour les espaces verts
- le soutien au travail quotidien de nos agents techniques
- la participation aux journées de travail (entretien cimetière, abords salle des fêtes...)
- le déménagement et l'emménagement des sœurs

- les travaux de peintures et de menuiserie
- la gestion de la bibliothèque
- et bien d'autres actions ...

Le Maire tient à remercier tout particulièrement l'ensemble des bénévoles qui ont apporté leur aide à la municipalité.

Il propose au conseil municipal de reconduire en 2025 l'action de récompense aux bénévoles réguliers et d'attribuer un budget de 1000 € pour l'achat de cadeaux afin de les remercier pour les heures qu'ils ont accordées à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide d'attribuer un budget de 1000 € afin d'offrir un cadeau aux bénévoles réguliers.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 07/11/2025

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cathie Bastian', written over a horizontal line.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 13

Séance du 6 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes BASTIAN Cathie, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme LANG Anaïs donne procuration à Mme MULLER Anne
Mme BAUMULLER Anne donne procuration à OESTERLE Nadia
M. GERBER Rémi donne procuration à WAGNER Bruno
M. TROLL Olivier
M. SCHEIBEL Gérard

Absent non excusé :

M. SIRVENT Claude

Secrétaire de séance : BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 13 +3 procurations

Délibération n° 51-2025

Objet : MISE EN PLACE D'UN FIL PERIMETRIQUE AU TERRAIN DE FOOTBALL D'ENTRAINEMENT - PARTICIPATION FINANCIERE DE L'UNION SPORTIVE DE SURBOURG

La commune a installé un fil périmétrique autour du terrain d'entraînement de football pour le robot de tonte.

La facture s'élève à 1 307,83€ TTC (1 089,86€ HT).

En accord avec l'Union Sportive de Surbourg, il a été convenu que l'association participe au financement de cette acquisition à hauteur de 871,89€ (montant HT moins 20% correspondant à la subvention accordée aux associations pour les investissements).

Afin d'acter cette participation, l'Union Sportive de Surbourg et la commune devront signer une convention financière.

Il sera précisé que le remboursement se fera en un seul versement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 2 abstentions :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière avec l'Union Sportive de Surbourg
- **AUTORISE** le Maire à émettre le titre de recettes à l'encontre de l'Union Sportive de Surbourg.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 07/11/2025

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Bastian', written over a horizontal line.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 13

Séance du 6 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes BASTIAN Cathie, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme LANG Anaïs donne procuration à Mme MULLER Anne
Mme BAUMULLER Anne donne procuration à OESTERLE Nadia
M. GERBER Rémi donne procuration à WAGNER Bruno
M. TROLL Olivier
M. SCHEIBEL Gérard

Absent non excusé :

M. SIRVENT Claude

Secrétaire de séance : BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 13 +3 procurations

Délibération n° 52-2025

Objet : CREATION D'UN TERRAIN DE PADEL

En date du 10 avril 2025, le conseil municipal a décidé d'inscrire au budget 2025 le projet de création d'un terrain de padel dans l'enceinte du tennis en remplacement du petit court extérieur devenu vétuste.

Vu le coût important de ces travaux (62 500,00€ TTC au 10.04.2025), le projet était conditionné à l'obtention d'une subvention régionale.

Monsieur le Maire informe qu'une aide régionale de 20 000€ a été accordée en date du 19/09/2025 et qu'une demande a été déposée auprès de la CEA dans le cadre du Fonds de solidarité territoriale alsacien (FST).

Il précise également que les devis ont été actualisés et que le coût du projet a augmenté et s'élève désormais à 75 000€ TTC soit 62 500,00€ HT.

Le conseil municipal,

Entendu les explications de Monsieur le Maire et considérant le plan de financement actualisé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** de réaliser le projet de création d'un terrain de padel en remplacement de l'ancien petit court de tennis extérieur pour un montant de 75 000€ TTC soit 62 500,00€ HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 07/11/2025

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Cathie Bastian', written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name of the secretary.

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 13

Séance du 6 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes BASTIAN Cathie, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme LANG Anaïs donne procuration à Mme MULLER Anne
Mme BAUMULLER Anne donne procuration à OESTERLE Nadia
M. GERBER Rémi donne procuration à WAGNER Bruno
M. TROLL Olivier
M. SCHEIBEL Gérard

Absent non excusé :

M. SIRVENT Claude

Secrétaire de séance : BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 13 +3 procurations

Délibération n° 53-2024

Objet : ONF - PROGRAMME DES TRAVAUX PATRIMONIAUX ET D'EXPLOITATION 2026

VU le courrier adressé par l'ONF le 27 octobre 2025 relatif au programme d'exploitation ainsi que le programme des travaux patrimoniaux (maintenance, sylviculture, infrastructure et accueil du public) à réaliser dans la forêt communale de Surbourg en 2026,

CONSIDERANT qu'il convient aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les programmes ainsi établis,

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ADOpte** sans observation le programme d'exploitation ainsi que le programme des travaux patrimoniaux pour l'exercice 2026 tel qu'ils sont présentés par l'ONF
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à relatif à ce dossier

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 07/11/2025

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cathie Bastian', written over a horizontal line.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 13

Séance du 6 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.

Mmes BASTIAN Cathie, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme LANG Anaïs donne procuration à Mme MULLER Anne
Mme BAUMULLER Anne donne procuration à OESTERLE Nadia
M. GERBER Rémi donne procuration à WAGNER Bruno
M. TROLL Olivier
M. SCHEIBEL Gérard

Absent non excusé :

M. SIRVENT Claude

Secrétaire de séance : BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 13 +3 procurations

Délibération n° 54-2025

Objet : CESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LES VERGERS 2 » : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°060-2022

La société Crédit Mutuel Aménagement Foncier souhaite réaliser la tranche 2 du lotissement « les vergers » au lieu-dit « FROHNACKER ».

Le conseil municipal avait décidé par délibération n°060-2022 du 06 octobre 2022 de céder au Crédit Mutuel Aménagement Foncier les parcelles cadastrées section 46, n°377 et 378 d'une superficie totale de 2506 m² pour la réalisation de la voirie.

Les parcelles à acquérir par Crédit Mutuel Aménagement Foncier représentent désormais une surface totale de 1673 m² :

- Parcelle n°378 de 1038 m²
- Parcelle issue de l'arpentage de la parcelle n°383 cadastrée provisoirement 2/3 de 450 m²
- Parcelle issue de l'arpentage de la parcelle n°346 cadastrée provisoirement 4/12 de 185 m²

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de céder au Crédit Mutuel Aménagement Foncier les parcelles ci-dessous d'une surface totale de 1673 m²:
 - Parcelle n°378 de 1038 m²
 - Parcelle n°383 cadastrée provisoirement 2/3 de 450 m²
 - Parcelle issue de l'arpentage de la parcelle n°346 cadastrée provisoirement 4/12 de 185 m²
- **DECIDE** que lesdites parcelles sont cédées au prix de 30€HT le m²
- **DIT** que les autres points mentionnés dans la délibération n° 060-2022 ne sont pas modifiés.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 07/11/2025

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'C. Bastian', written over a horizontal line.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 13

Séance du 6 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.

Mmes BASTIAN Cathie, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme LANG Anaïs donne procuration à Mme MULLER Anne
Mme BAUMULLER Anne donne procuration à OESTERLE Nadia
M. GERBER Rémi donne procuration à WAGNER Bruno
M. TROLL Olivier
M. SCHEIBEL Gérard

Absent non excusé :

M. SIRVENT Claude

Secrétaire de séance : BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 13 +3 procurations

Délibération n° 55-2025

Objet : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

- Vu** le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
- Vu** l'article 1 du décret susvisé stipulant qu'il incombe au Maire de présenter annuellement à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité,
- Vu** le rapport présenté aux conseillers municipaux qui comporte les indicateurs techniques, de performances et financiers prévus par l'annexe 1 du décret susvisé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport annuel de l'exercice 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 07/11/2025

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. Bastian", written over a horizontal line.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 13

Séance du 6 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes BASTIAN Cathie, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme LANG Anaïs donne procuration à Mme MULLER Anne
Mme BAUMULLER Anne donne procuration à OESTERLE Nadia
M. GERBER Rémi donne procuration à WAGNER Bruno
M. TROLL Olivier
M. SCHEIBEL Gérard

Absent non excusé :

M. SIRVENT Claude

Secrétaire de séance : BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 13 +3 procurations

Délibération n° 56-2025

Objet : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

- Vu** le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
- Vu** l'article 1 du décret susvisé stipulant qu'il incombe au Maire de présenter annuellement à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité,
- Vu** le rapport présenté aux conseillers municipaux qui comporte les indicateurs techniques, de performances et financiers prévus par l'annexe 1 du décret susvisé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

**Pour extrait conforme,
Surbourg, le 07/11/2025**

**Le Maire
Olivier ROUX**



**La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cathie Bastian', written over a horizontal line.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 13

Séance du 6 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.

Mmes BASTIAN Cathie, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme LANG Anaïs donne procuration à Mme MULLER Anne

Mme BAUMULLER Anne donne procuration à OESTERLE Nadia

M. GERBER Rémi donne procuration à WAGNER Bruno

M. TROLL Olivier

M. SCHEIBEL Gérard

Absent non excusé :

M. SIRVENT Claude

Secrétaire de séance : BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 13 +3 procurations

Délibération n° 57-2025

Objet : CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES DE LA MEDIATHEQUE

VU le code général des collectivités territoriales en ses articles R 1617-1 à 18 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

VU l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 09/06/2020 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'acte de création de la régie de recettes de la médiathèque en date du 07/09/2000 ;

VU les arrêtés de la régie du 13/09/2000, du 13/10/2005 et du 28/09/2015 ;

CONSIDERANT le changement des modalités de perception des recettes qui a entraîné l'inactivité de la régie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes de la médiathèque de Surbourg,
- que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé à 304,90 € est supprimée
- que le fonds de caisse dont le montant est fixé à 15,24 € est supprimé.
- que la suppression de cette régie prendra effet dès le 07/11/2025

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 07/11/2025

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN